Haute école pédagogique
Centre de soutien à la formation pratique en établissement CefopÉ
Avenue de Cour 33 — CH 1014 Lausanne
www.hepl.ch

Complément d'études en sciences de l'éducation pour le DAS PIRACEF
(CESED)

Stages de formation pratique

Dispositions prévues pour les stages

1. Références :

- Règlement des études menant à un Certificate of Advanced Studies, à un Diploma of Advanced Studies ou à un Master of Advanced Studies du 28 juin 2010, état au 14 janvier 2020 (RAS)
- Règlement d'études du programme intercantonal romand de formation complémentaire pour l'enseignement des activités créatrices et pour l'enseignement de l'économie familiale (PIRACEF) du 17 août 2010, état au 15 novembre 2017
- Directive 05_63 portant sur le complément d'études en sciences de l'éducation pour le CAS PIRACEF (CESED) du 26 janvier 2016, état au 25 août 2020
- Référentiel de compétences professionnelles de la HEP Vaud

2. Principes généraux

La formation pratique du CESED dans les classes de l'enseignement obligatoire est composée de deux stages réalisés, en principe, dans les années 5-11 HarmoS. Chaque stage équivaut à 17 jours (6 périodes par jour) et est accompagné d'un séminaire d'intégration. Les deux stages représentent un volume de 11 crédits ECTS et la totalité du séminaire d'intégration correspond à 1 ECTS.
Au moins un stage est à réaliser avant l'inscription aux modules du programme PIRACEF proprement dit.

3. Lieux des stages

Les lieux de stage sont recherchés par le·la participant·e et proposés à la HEP pour validation (voir chapitre 5). Ils répondent aux conditions suivantes :

- accompagnement par un·e enseignant·e-hôte titulaire d'un diplôme d'enseignement correspondant au degré concerné ;
- autorisation des autorités compétentes (en règle générale : direction de l'établissement scolaire).

Les lieux hors canton de Vaud sont admis pour autant qu'ils respectent les mêmes conditions.

4. But des stages et du séminaire d'intégration

Les stages font partie intégrante du CESED. Ils visent en particulier, par l'observation et par la pratique accompagnée de l'enseignement, l'acquisition d'une connaissance des pratiques pédagogiques hors enseignement des activités créatrices, de l'économie familiale et de l'enseignement nutritionnel.

Le séminaire d'intégration accompagne le·la participant·e durant la réalisation des stages. Il propose un espace d'intégration des savoirs et des expériences pour faciliter la construction des compétences professionnelles requises d'un·e enseignant·e.

5. Organisation et durée des stages

En principe, les stages et le séminaire d'intégration doivent être réalisés simultanément à la fréquentation des modules théoriques prévus dans le cadre du CESED.

Le stage peut être réalisé sous forme de jours entiers, mais également sous forme de demi-journées. Dans ce dernier cas, il ne peut pas s'effectuer uniquement les après-midis.

D'autres formes d'organisation du stage sont envisageables et doivent préalablement être soumises à la HEP (stages-cesed@hepl.ch).

Le·la participant·e qui décide d'effectuer un stage doit préalablement compléter le formulaire « Annonce-stage-CESED » dès que possible, et dans tous les cas avant de commencer le stage, pour annoncer son projet à la HEP. Il·elle doit attendre la validation de son projet avant de commencer son stage.

Au terme du stage, l'enseignant·e-hôte est indemnisé·e par la HEP à raison de 360.- CHF par stage. L'indemnisation est versée en une seule fois sur la base des informations fournies par l'enseignant-hôte.

6. Contrat de stage

Les modalités ainsi que les objectifs des stages sont réglés de manière contractuelle (cf. document « Contrat de stage pour le CESED »).
Pour être pris en compte, le contrat de stage doit être adressé au·à la responsable du séminaire d'intégration au plus tard à la fin de la 2e semaine de stage.

7. Encadrement des stages

L'encadrement des stages est réalisé par le·la responsable du séminaire d'intégration, en collaboration avec le CefopÉ et le Service Académique.

Par ses échanges réguliers avec le.la participant·e, l'enseignant·e-hôte joue un rôle primordial dans l'accompagnement de la pratique en stage.

À la demande du·de la participant·e, de l'enseignant·e-hôte ou du·de responsable du séminaire d'intégration, une réunion tripartite ou une visite de stage peut être mise en place en cours de semestre ou suite au bilan de fin de stage.

8. Bilan auto-évaluatif de stage

Au terme de chaque stage, et au plus tard durant la session d'examen qui fait suite au stage, le·la participant·e doit compléter un bilan auto-évaluatif et le faire parvenir au·à la responsable du séminaire d'intégration. Ce bilan a une visée réflexive et contribue à un retour sur les objectifs fixés en début de stage ainsi que sur la progression du·de la participant·e. Il permet également la fixation de nouveaux objectifs.
L'enseignant·e-hôte signe également ce bilan auto-évaluatif et est invité à y apporter ses propres commentaires.

9. Évaluation des stages

La validation des bilans auto-évaluatifs de stage relève du·de responsable du séminaire d'intégration. Si jugé nécessaire, mais systématiquement en cas de difficultés rencontrées lors du stage ou si le bilan auto-évaluatif est jugé insuffisant, l'avis d'un·e deuxième enseignant·e HEP est requis. Les crédits sont attribués aux participant·e·s qui répondent aux exigences requises.
En cas de non-validation, une remédiation est nécessaire. Elle peut consister en :

- la rédaction d'un nouveau bilan, sans prolongation du stage ;
- un nouveau stage (17 jours) avec une visite d'un·e enseignant·e HEP (et/ou éventuellement une rencontre tripartite) et faisant l'objet d'un nouveau bilan.

Les crédits sont inscrits au moment où la remédiation est conclue de manière satisfaisante.

10. Objectifs spécifiques des stages

Les objectifs spécifiques des stages du CESED se déclinent selon 3 axes :

Axe 1 : Observation du travail de l'enseignant généraliste et participation aux activités de la classe

Le·la participant·e fait connaissance avec le contexte de la classe et les actrices et acteurs impliqué·e·s.
Il·elle prend du temps pour mener des observations et échange à ce sujet avec l'enseignant·e-hôte ainsi qu'avec d'autres personnes actives dans la classe ou dans son environnement proche. Il·elle observe l'activité de l'enseignant·e, il·elle identifie les supports utilisés et les moyens mis en œuvre pour motiver les élèves et comment ces dernier·ère·s réagissent. Il·elle observe également comment l'enseignant·e assure l'évaluation et le suivi des apprentissages. Le·la participant·e met en œuvre différents modes de travail en intervenant auprès des élèves, en appui à l'enseignant·e-hôte, selon les consignes données par ce·tte dernier·ère.

Compétences travaillées et niveaux de maîtrise[1]

S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.
Identifier les différentes facettes et dimensions du métier et se repositionner quant à son choix professionnel.
Recueillir des informations et se questionner sur les pratiques d'enseignement.
Analyser les activités menées en classe du point de vue de leur conception et de leur animation.

Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.
Faire preuve de conscience et de responsabilité professionnelles.
Manifester de l'intérêt pour chaque élève ainsi que pour le groupe classe.

[1] Sources : Référentiel de compétences professionnelles de la HEP Vaud et Document de suivi du stage de 1ère année de la Filière Enseignement primaire (BP).

Axe 2 : Prise en charge progressive d'activités d'enseignement – apprentissage, gestion de la classe

En accord avec l'enseignant·e-hôte, le·la participant·e s'investit progressivement dans quelques activités d'enseignement-apprentissage. Il·elle observe différents modes de travail et identifie les étapes d'une séquence d'enseignement-apprentissage (fixation des objectifs d'apprentissage, choix des activités, présentation aux élèves, pilotage de la séquence, évaluation des apprentissages). Il·elle conçoit et anime des situations d'enseignement – apprentissage en accordant une attention particulière aux objectifs d'apprentissage et à leur évaluation.
Toujours en accord avec l'enseignant·e-hôte, le·la participant·e contribue à la gestion de la classe et à instaurer un climat et des conditions de travail favorables aux apprentissages de tou·te·s les élèves.

Compétences travaillées et niveaux de maîtrise

Concevoir et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves et du plan d'études.
Concevoir et animer des activités d'apprentissage selon différents modèles et dans différents contextes (classe, groupe, individuel) et argumenter ses choix.
Guider par des interventions appropriées les élèves dans leurs activités d'apprentissage.

Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des connaissances et des compétences des élèves.
Détecter, en situation d'apprentissage, les forces et les difficultés des élèves et ajuster son enseignement en fonction de ses observations.

Planifier, organiser et assurer un mode de fonctionnement de la classe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
Proposer un cadre de travail adéquat et le faire respecter.
Être en relation avec un élève et avec la classe.

Axe 3 : Dimension éthique et réflexivité

Le·la participant·e mène une réflexion sur les éléments liés à l'éthique professionnelle et aux responsabilités de l'enseignant·e. Il·elle consacre du temps pour échanger à ce sujet avec l'enseignant·e-hôte ainsi qu'avec, dans toute la mesure du possible, d'autres personnes actives dans la classe ou dans son environnement proche. Il·elle tient compte de ces éléments dans le cadre de son stage.
La dimension réflexive se concrétise dans la rédaction du bilan auto-évaluatif qui fait suite à chacun des deux stages.

Compétences travaillées et niveaux de maîtrise

Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.
Faire preuve de conscience et de responsabilité professionnelles.
Manifester de l'intérêt pour chaque élève ainsi que pour le groupe classe.
Répondre de ses actions en fournissant des arguments fondés.

S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.
Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour les atteindre.
Mener une démarche d'analyse réflexive sur différents aspects de son enseignement

NB : L'ensemble des compétences et des niveaux de maîtrises est à aborder au cours des stages. En fonction du contexte et de l'avancement dans son parcours de stage, le·la participant·e pourra privilégier des compétences davantage orientées vers les activités d'enseignement - apprentissage et la gestion de la classe, sans pour autant abandonner les deux autres axes.

11. Focale de chacun des deux stages

Stage 1 : Les objectifs d'apprentissage et leur évaluation

Un accent particulier est porté sur la détermination des objectifs d'apprentissage des élèves et sur leur évaluation lors de ce stage. L'observation de l'activité de l'enseignant·e et la participation aux activités de la classe constituent une opportunité de mener une réflexion sur ce point fort. En lien avec l'axe 2, la conception et l'animation de situations d'enseignement et d'apprentissage ainsi que l'évaluation de la progression des apprentissages constituent des activités privilégiées pour travailler cette thématique. Les trois axes présentés au point 5 sont mis en œuvre dans ce premier stage.

Stage 2 : L'interdisciplinarité

Tout en s'appuyant sur les compétences développées lors du premier stage, en particulier en matière de définition d'objectifs d'apprentissage et d'évaluation, le·la participant·e, en concertation et avec l'appui de l'enseignant·e-hôte, est amené·e à concevoir, planifier et si possible mettre en œuvre une ou plusieurs séquences d'enseignement interdisciplinaire faisant intervenir leur champ d'enseignement en lien avec un autre champ disciplinaire au sein de la classe. Les trois axes présentés au point 10 sont en outre mis en œuvre dans ce deuxième stage. Le bilan de stage fait état de ce projet interdisciplinaire de manière réflexive (limites, apports, difficultés…).